

**Délibération n°2025-46**

**Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 3**

**Objet : Lieu d'Accueil Enfants Parents : demande de subvention Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 22    Pouvoirs : 5    Suffrages exprimés : 27**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Camille FELLER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
M. Antoine DE RUFFRAY donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

**Absents excusés :**

Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Antoine DE RUFFRAY Nadine CURNIER, Stéphane DERRIVES.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier son article relatif aux compétences communautaires en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°124-2018 en date du 22 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », intégrant au titre de la politique des services aux familles le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;

Assus de réception en préfecture  
004-240400470-20250403-46-2025-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2025

ATTENDU que les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) peuvent prétendre à une subvention de 2000 € afin d'assurer leur bon fonctionnement et des accueils de qualité auprès des familles.

VU l'aide au fonctionnement « petite enfance » du Conseil Départemental du 04 ;

VU le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

| <u>CHARGES</u>                            |                    | <u>RECETTES</u>       |                    |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|
| <b>Achats petits matériels</b>            | <b>1 500,00 €</b>  | EPCI                  | 28 735,00 €        |
|   |                    | Conseil Départemental | 2 000,00 €         |
| <b>Services extérieurs</b>                | <b>15 646,00 €</b> | Estimation CAF        | 13 172,00 €        |
| Intervenants                              | 8668,00 €          |                       |                    |
| Formation                                 | 2600,00 €          |                       |                    |
| Nettoyage local                           | 2 240,00 €         |                       |                    |
| Charges locatives                         | 788,00 €           |                       |                    |
| Maintenance                               | 1 250,00 €         |                       |                    |
| Frais de missions                         | 100,00 €           |                       |                    |
| <b>Autres services extérieurs</b>         | <b>461,00 €</b>    |                       |                    |
| Téléphonie                                | 461,00 €           |                       |                    |
|   |                    |                       |                    |
| <b>Autres charges de gestion courante</b> | <b>2 000,00 €</b>  |                       |                    |
| <b>Frais de personnel</b>                 | <b>24 300,00 €</b> |                       |                    |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>43 907,00 €</b> |                       | <b>43 907,00 €</b> |

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessus exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence la demande de subvention à hauteur de 2000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 15 AVR. 2025